



Présidé par Michel DECOOL, le Territoire d'Énergie Flandre, créé en 1966, est un syndicat de communes, à la carte, qui regroupe les 98 communes de Flandre. Il est aujourd'hui doté de 8 compétences : électricité, gaz, éclairage public, communications électroniques, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, réseaux publics de chaleur, bornes de recharge GNV et bio GNV, et hydrogène. Le TE Flandre exerce également des missions de lutte contre la précarité énergétique, d'achat groupé d'énergie, d'accompagnement à la rénovation du patrimoine public bâti ainsi qu'à l'accompagnement des projets EnR (méthanisation, solaire, hydroélectricité)

Contact : Territoire d'Énergie Flandre

30 rue Louis Warein, Hazebrouck 59190
T +33 3 28 43 44 45
Site Internet : www.teflandre.fr

Le point de vue du Territoire d'Énergie Flandre

EN BREF.

Le projet d'installation des nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines représente un opportunité locale importante permettant de répondre aux enjeux énergétiques, économiques et environnementaux actuels et futurs. Pour autant, ce projet suscite un certain nombre de points à prendre en considération afin d'être un projet exemplaire. Le Territoire d'Énergie Flandre, en tant qu'acteur de la transition énergétique en Flandre, soutient ce projet notamment car celui-ci contribue à une production d'énergie bas carbone nécessaire afin de répondre aux besoins énergétiques à plusieurs échelles et également à l'atteinte des objectifs climatiques.

Si ce projet se veut encourageant, il faut néanmoins considérer les différents défis qu'engendre ce projet sur le territoire, à la fois en termes économique, de cadre de vie et d'environnement. Le TE Flandre souhaite également contribuer à son échelle quant aux différents impacts du projet, en agissant sur l'adaptation des équipements publics, en développant les énergies renouvelables locales. Il est nécessaire pour un projet de cette envergure d'adopter une démarche de concertation forte entre les parties prenantes afin de garantir le meilleur équilibre entre les besoins énergétiques, le confort des habitants et la protection de la faune et la flore locale. Ce projet doit être exemplaire de sa conception à son exploitation afin d'optimiser les retombées positives et d'amoinrir les impacts négatifs.



LE PROJET

Le territoire d'Energie Flandre considère que le projet d'installation de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines est une réponse pertinente au regard des besoins énergétiques nationaux et régionaux croissants. Soutenir un développement de sources d'énergie bas carbone est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques tout en assurant des coûts acceptables pour les collectivités, les entreprises et les particuliers.

À l'échelle de la région, ce projet pourrait également permettre un développement économique important notamment en termes d'emploi. Bien que le nucléaire soit une solution pertinente il est nécessaire de compléter cette production d'énergie par des énergies renouvelables locales telles que l'hydroélectricité, le solaire et la méthanisation afin de développer la résilience du territoire.

Le TE Flandre est favorable à l'idée d'élaborer des audits réguliers avec l'appui d'experts techniques afin d'optimiser le projet et de l'ajuster au regard de la temporalité longue qui pourrait engendrer des besoins nouveaux. Il est également important de souligner qu'une prise en compte à la fois technique et financières du démantèlement futur des installations ainsi que la gestion des déchets.

ECONOMIE LOCALE

Le projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines représente un nombre d'emplois important à la fois pendant la phase de construction à hauteur de milliers d'emplois mais également des emplois plus stables pour la phase d'exploitation.



Ces différents emplois nécessiteront des compétences diverses et connaissances techniques c'est pourquoi l'offre de formation à l'échelle locale doit s'adapter.

La Flandre jouxtant Gravelines, ce rayonnement pourra être profitable pour les habitants de Flandre. Les retombées économiques du projet à l'échelle de la Flandre pourraient être conséquentes, les entreprises locales pourraient participer aux appels d'offres et bénéficier de contrats importants concernant la construction et l'exploitation des réacteurs.

Le TE Flandre souligne l'importance de prioriser les entreprises locales afin de renforcer le développement économique de la région.

CADRE DE VIE

Le TE Flandre est conscient qu'un certain nombre de répercussions est à anticiper concernant le cadre de vie des habitants. En effet, le projet pourrait engendrer une arrivée importante de nouvelle population ce qui amènera des besoins conséquents en termes de logements, de mobilité et d'équipements publics au sens large. En ce sens, il est important de consulter les différents acteurs agissant sur ces points.

Le TE Flandre, en considérant ses missions, entend répondre aux futurs besoins liés à l'augmentation du flux de population.

Concernant la mobilité, l'augmentation des flux de population liée aux nouvelles populations et à l'augmentation potentielle de trajets domicile-travail nécessitera un renforcement des infrastructures de transport à la fois collectives et individuelles. Afin de répondre aux futurs besoins de mobilité électrique, le TE Flandre pourra renforcer le déploiement en borne de recharge pour véhicules électriques. Le déploiement des bornes IRVE s'inscrit dans une stratégie globale de transition énergétique.

Dans l'hypothèse d'une demande croissante en logement, un nombre important de zones résidentielles devraient être aménagées. En ce sens, le TE Flandre veillera au bon aménagement en éclairage public de ces zones et des voies publiques à proximité afin d'assurer sécurité et confort tout en amenuisant l'impact sur la biodiversité.

En termes d'équipements publics, une adaptation des services de proximité sera certainement requise. A ce titre, le Territoire d'Energie Flandre continuera de s'assurer que les équipements (écoles, installations culturelles, etc.) soient intégrés dans une optique de sobriété énergétique par le biais d'audits et d'accompagnement technique et financier des travaux de rénovation.

ENVIRONNEMENT

Du point de vue du TE Flandre, ce projet prometteur doit être d'une exemplarité sans pareil dans sa conception et sa mise en œuvre, tant

au niveau national que régional. Il est donc important de prendre en considération le patrimoine environnemental avoisinant. En effet, le TE Flandre, dont plusieurs communes membres se trouvent être à proximité des futurs nouveaux réacteurs de Gravelines, souhaite mettre l'accent sur les impacts locaux potentiels du projet afin de préserver la qualité de vie et le patrimoine naturel local.

Concernant la préservation de la biodiversité, il semblerait opportun de prendre en compte l'impact sur les écosystèmes locaux. Les milieux humides, les habitats naturels dans un rayon plus ou moins étendu des futures installations doivent être protégées ou à défaut compensées par des mesures adaptées. Le Territoire d'Energie Flandre encourage le suivi sur le long terme des écosystèmes et encourage une collaboration avec les collectivités et acteurs experts afin d'intégrer les actions en faveur de la biodiversité, aux politiques locales.

Au sujet de la gestion des ressources en eau, il est important de souligner que les réacteurs nucléaires nécessitent d'important volumes d'eau pour le refroidissement. Les tendances actuelles nous rappellent qu'une optimisation de l'usage de



l'eau est primordiale dans un contexte de changement climatique.

Afin d'assurer une disponibilité en eau à des usages tels que l'alimentation et dans une optique de préservation des écosystèmes aquatiques, les futures installations devraient intégrer autant que possible des technologies économes en eau et minimiser l'impact sur les ressources locales.

En termes de gestion des déchets, la question des déchets radioactifs constitue un élément important dont il faut tenir compte. Une gestion transparente sur le processus de gestion et retraitement des déchets auprès des élus locaux et des citoyens permettrait une meilleure confiance.

CONCLUSION

Le projet d'installation de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines représente une opportunité à l'échelle régionale en termes de développement économique mais également nationale au regard de la stratégie de transition énergétique.

Le Territoire d'Énergie Flandre reconnaît l'importance de ce projet pour répondre aux besoins croissants en énergie. Si ce projet apparaît comme une solution bas carbone, il ne faut pour autant pas négliger le mix énergétique en soutenant des projets d'énergie renouvelable locaux.

Ce projet ne doit pas se limiter à une réponse technique mais prendre en compte les spécificités du territoire d'implantation et les enjeux locaux

qui impactent à la fois les habitants mais également la biodiversité.

C'est pourquoi le TE Flandre appelle à une approche collaborative pour garantir une bonne connaissance du territoire, un rayonnement local et des réponses adaptées aux besoins des nouvelles populations.

Enfin, ce projet doit être réfléchi de manière globale et durable en anticipant autant que faire se peut les besoins et défis de demain, notamment ceux liés au démantèlement des installations et la gestion des déchets. Le TE Flandre reste mobilisé pour que ce projet soit une réussite exemplaire.

